



Responsabilité assainissement

Par **sabrina33210**, le **03/04/2017 à 10:43**

Bonjour,
Suite à notre construction on nous a remis les clés le 22 mars. La maison est construite en hauteur la façade arrière est à plus d'un mètre du sol. Je suis donc contrainte d'encaisser avec de la terre.
Mon terrassier personnel a fait ses travaux. En passant avec la pelle mécanique il a sûrement cassé le tuyau d'assainissement. Nous avons trouvé un tuyau enterré à moins de 30 cm de la surface de la terre. De plus l'eau usée qui part de la maison ne va pas au regard municipal et revient sur le terrain. sachant que mon terrain est en dessous du niveau de la route.
Notre constructeur savait qu'il fallait de la terre supplémentaire et que les camions ne pouvaient passer que par ce chemin (ou se trouve les tuyaux d'assainissement).
Aujourd'hui je lui demande réparation, car il aurait dû en tant que professionnel prévoir que des camions passeraient sur ces tuyaux et donc les enterrer plus profondément.
Je souhaiterais savoir si le constructeur a une part de responsabilité dans cela ou si je suis entièrement responsable.
Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **morobar**, le **03/04/2017 à 17:07**

Bonjour,
La profondeur d'enfouissement ne dépend pas de votre volonté, mais du niveau du tout à l'égout qui dessert votre propriété.
A vous lire eu égard à la route, la marge de manœuvre est faible ou aurait imposé une pompe de relevage.
Ceci dit, le terrassier, si c'est lui qui posé l'évacuation, aurait dû faire attention.